



# LA TEOM

## CE QUI CHANGE...

+ **Un mode de financement harmonisé sur l'ensemble du territoire**

+ **Une taxe solidaire qui favorise les familles dans des habitations de taille modeste**

---> Sur le territoire de l'ex Cap Lauragais, qui était à la REOM : près de 70% des foyers verront leur participation annuelle baisser

+ **Une facilité de gestion :**

---> un financement par l'impôt et un recouvrement réalisé par les services fiscaux

---> une gestion mutualisée entre les services

---> une rentrée financière assurée pour la collectivité et le financement de ses services

+ **Une majorité de communes déjà à la TEOM :**

---> 37 des 58 communes du territoire sont déjà à la TEOM

---> 70% des collectivités sont à la TEOM en France, soit 90% de la population

**Une volonté d'optimisation des collectes des déchets et une incitation au tri**

*La communauté de communes a lancé une étude d'optimisation des collectes pour :*

> Rendre les collectes plus adaptées aux besoins des habitants du territoire ;

> Répondre aux objectifs réglementaires ;

> Minimiser les coûts en rationalisant les points de collecte ;

> Assurer une sécurité optimale aux agents de Terres du Lauragais.

Dossier de presse [à télécharger ici](#)